



**Assemblée Générale Ordinaire de la
Fédération Départementale des Structures
Hydrauliques des Bouches-du-Rhône**
28 Avril 2023 à l'Oustau de Bel-Air, SALON-DE-PROVENCE

Procès-Verbal des délibérations

→ Mode de convocation

Les convocations ont été envoyées par mail aux membres de la fédération dans les délais imposés par ses statuts.

Le 28 Avril 2023 à 15h01, les membres de la FDSH13 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire. La liste des membres présents est annexée au présent procès-verbal et les pouvoirs réceptionnés sont dressés ci-après :

Prénom NOM	Structure	Donne pouvoir à :
Alain BRIEUGNE	ASA des Arrosants d'Eyguières	Philippe GINOUX
David BRUNA	ASA du Béal du Moulin à Sénas	Philippe GINOUX
Stéphane CASTILLO	ASA du Canal de Gordes	Philippe GINOUX
Frédéric GONFOND	ASA des Arrosants de Noves	Vincent LEVEQUE
Vincent LEVEQUE	ASA des Arrosants de Cabannes + OG4C	Hugo JAUBERT
Jean-Louis REVERTER	ASA des Arrosants de Grans	Robert ESCHER
Jean-Pierre BERTOS	ASA des Arrosants Gast et Longuelance	Robert ESCHER
Jean-Pierre CHOROT	ASA d'Assainissement d'Entressen	Louis LESCOT
Yves LERDA	ASA des Arrosants du Moulin à La Roque d'Anthéron	Jean-Pierre CARUSO
Magalie MARTINET	ASA des Arrosants de La Barben	Jean-Pierre CARUSO
Stéphane BOUVIER	ASA des Arrosants de Craponne à Pelissanne	Jean-Pierre CARUSO
Patrick PIOCH	ASA du Canal de La Fare les Oliviers	Frédéric DUPUY
Philippe ROBERT	ASA du Canal de Peyrolles	Jean-Louis PLAZY
Pierre RAVIOL	SMGAS Pays d'Arles	Jean-Louis PLAZY
Patricia MARGUIER	ASA du Canal de La Bosque	Jean-Louis PLAZY

Assistaient également à l'Assemblée Générale : Guillaume CASELLA (ASA Cie de Craponne), Hugo JAUBERT (ASA des Arrosants de Cabannes + OG4C), Magali KELLER (ASA des Arrosants de Grans) et Alice VACHE (FDSH13).

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président et la secrétaire de séance qui constatent que les membres présents/représentés sont au nombre de 29 sur 64 avec 15 pouvoirs et 14 présents. Le quorum des 2/3 n'étant pas atteint, l'assemblée s'est réunie en seconde convocation à 15h16.

L'assemblée générale désigne en président de séance Mr Jean-Louis PLAZY et en secrétaire Mme Alice VACHE.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :



1. Adoption Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire 2022 (envoyé par email)
2. Rapport d'activités 2022 – Rapport moral du Président
3. Rapport d'activités 2022 – Adoption du rapport d'activités
4. Rapport financier 2022 et affectation du résultat
5. Adoption du budget prévisionnel 2023
6. Adoption du programme d'actions 2023
 - a. Approbation du lancement de la démarche de Schéma Directeur Départemental
7. Election des membres du Conseil d'Administration 2023-2026
8. Point sur la gestion de la sécheresse
9. Questions diverses



Relevé de conclusions

1. Délibération n°2023-10 : Adoption du PV de l'AGO 2022

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire a été envoyé par voie électronique. Aucun sujet ne posant question, **le PV de l'AGO 2021 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.**

2. Délibération n°2023-11 : Adoption du rapport moral du président

Le Président présente son rapport moral décomposant les thématiques suivantes :

- Engagement de la FDSH13 dans la révision de l'arrêté cadre sécheresse et création d'un arrêté cadre interdépartemental sur la Durance et le Verdon,
- Représentation politique et engagements (volumes dérivés de l'étang de Berre, divers SAGE et SDAGE, services de la Région (AAP FEADER) ...),
- Une meilleure identification et représentation de la FDSH13 (CLE Durance + Crau, CRE, PTGE Huveaune) qui rassemble 2/3 des ASP du département,
- Un suivi des activités d'ASA de France, notamment sur l'énergie et la GEMAPI,
- Un maintien des activités de la fédération malgré l'expatriation temporaire de la chargée de mission

Mr JOSUAN s'interroge sur le temps passé lors de la révision de l'arrêté sécheresse ou même pour la communication en sécheresse de la CED et la nécessité de tout le temps réexpliquer le fonctionnement hydraulique du département. Mr PLAZY explique les amalgames qui sont trop souvent faits notamment sur le système Durance avec la corrélation du niveau du lac et le stock de la réserve agricole qui n'a pas lieu d'être ; et que sur les 1.5 milliards m3 de capacité de Serre-Ponçon, les 200 millions m3 ne représentent que 6 mètres de côte. Il rapporte également les propos d'EDF lors du dernier CRE à Marseille qui se disait confiant pour la gestion de la saison 2023.

Mr BARET évoque le cas des ASA sur cours d'eau et de toutes les problématiques rencontrées même si la fédération joue très bien son rôle de médiateur. Alice VACHE indique se poser des questions sur la légitimité d'existence d'ASA qui ne peuvent plus rendre le service correspondant à leur objet, ce qui est surtout le cas sur le bassin de l'Huveaune. Sur ce secteur la seule option serait un accord avec la SCP ou la SEMM mais le prix de l'eau ne serait alors plus le même, ni les pratiques d'irrigation.

Le président évoque aussi la remontée de trésorerie sur 2022 liée à un plus grand nombre de prestations facturées et la hausse du montant des cotisations.

Mr GINOUX est satisfait de cette amélioration dans le fonctionnement, qui permet aussi d'être mieux pris au sérieux lors des rencontres, notamment par les services de l'Etat. La Fédération doit être l'interlocuteur pour ces derniers, afin de ne pas reproduire ce qui arrive malheureusement aux ASP du département des Pyrénées-Orientales. Cette situation de tension ainsi que la vague politique qui en découle pourraient très bien arriver une année dans les Bouches-du-Rhône, d'autant que les ASP sont déjà connues pour être les plus grandes consommatrices d'eau sur la région. Mr PLAZY renchérit sur la nécessité d'échanger régulièrement avec la Fédération sur la diversité de problèmes ou d'enjeux possiblement rencontrés.



Aucune thématique ne faisant plus débat, **le rapport moral du président est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.**

3. Délibération n°2023-11.a : Adoption du rapport d'activités 2022

Le Président laisse la parole à la chargée de mission pour la présentation du rapport d'activités 2022.

La chargée de mission expose la réalisation des différentes missions ainsi que les indicateurs propres à chacune et les suites à donner pour le programme d'actions 2023.

- **Vers une meilleure connaissance et gestion de la ressource en eau**

Comme chaque année, les déclarations à l'Agence de l'Eau ont été réalisées en temps et en heure, même si quelques incohérences dans les mesures ont eu lieu. Plusieurs nouveaux capteurs ont été installés et une alternative peu onéreuse a été proposée aux ASA sur cours d'eau dans le cadre de leur obligation de communication des débits prélevés hebdomadairement.

La Fédération s'est entièrement mobilisée dans la coordination des actions liées aux restrictions sur la ressource en eau : 15 avis écrits à la DDTM13, participation à toutes les rencontres et production d'un REX qui a été présenté à Mr le Préfet lors du premier CRE de l'année 2023. Elle a également contribué à la rédaction du cahier des charges pour l'analyse de l'algorithme de déstockage de la réserve agricole.

Les contrats de milieux et interconnexion avec les milieux naturels sont de grands enjeux à la fois pour la réglementation locale mais aussi pour la légitimation du rôle joué par les canaux dans le maintien des zones naturelles, et la chargée de mission a fait son possible pour diffuser ce discours et ces arguments auprès des parties prenantes.

La GEMAPI reste un autre enjeu fort pour toutes les raisons déjà connues mais les liens avec les GEMAPIens restent difficiles à établir.

- **Représenter et informer les ASP**

La Fédération a sollicité plusieurs rencontres avec des partenaires institutionnels locaux pour échanger sur différents enjeux, à la fois environnementaux mais également réglementaires. Les liens avec le pôle de tutelle et la DDTM sont importants et permettent d'avancer de concert : la fonction de relai pour le pôle de tutelle est grandement appréciée.

L'association a fait acte de représentation pour les ASP lors d'un salon interprofessionnel et d'un salon pour le grand public. Elle est également toujours impliquée dans les conseils d'administration d'ASA de France et de l'AIRMF, ainsi qu'au comité syndical du SYMCRAU. Elle est toujours partie prenante du projet d'Espace Muséal de la SCP.

Le suivi de la programmation des fonds européens est difficile car les informations ne circulent que via la Chambre Régionale d'Agriculture et aucune réponse n'est donnée aux diverses sollicitations écrites.

L'accès à l'information s'est amélioré grâce à la mise en ligne du site internet, bien qu'il ne connaisse que peu de trafic. Les lettres mensuelles sont envoyées à plus de 200 adresses et traitent d'une diversité de sujets, au plus proche de l'actualité. Pour l'actualité sécheresse, le relais avec les ASP concernées est la priorité durant la saison estivale.



La Fédération a suivi la mise à jour – toujours en cours – de la Base Hydra mais il n’y a pas plus d’avancées sur Parcelle ASP.

Sur ce sujet, Mr ESCHER exprime son mécontentement sur l’abandon de cette plateforme par ceux qui l’avaient initié. En effet, les conséquences sur l’actualisation du périmètre ne sont pas négligeables puisque les notaires ne communiquent plus avec les ASP. D’autant qu’un ASL ne peut pas prétendre avoir accès aux données MAJIC n’étant pas un établissement public.

- **Accompagner les ASP dans leurs projets**

Plusieurs missions d’appui opérationnel particulier ont eu lieu durant l’année 2022. L’émergence de projets a été stable en comparaison à 2021, avec un intérêt marqué pour le lancement ou actualisation des études de schémas directeurs. Quelques démarches ont donné lieu à la passation de marchés publics, compétence acquise par la chargée de mission grâce au suivi de formation.

Le montage de dossiers de subvention a été moins important qu’en 2021, lié à la fin de la programmation FEADER.

La partie qui a demandé plus d’implication de l’association est la régularisation administrative des ASP. En effet, sur les questions de périmètre, régularité des délibérations etc, le pôle de tutelle a identifié de gros manquements sur certaines structures et la FDSH13 s’est proposée de les accompagner. Les évolutions de l’urbanisme y sont pour beaucoup même si la principale cause est le manque de professionnalisation des petites structures, faute de moyens financiers. De nombreux conseils téléphoniques sont également prodigués.

- **Gérer et faire prospérer la FDSH13**

La tenue administrative et financière a évolué début 2023 pour l’année 2022 avec le recours à un cabinet d’expertise comptable qui réalise la comptabilité de l’association. Cela dégage beaucoup de temps de travail à la chargée de mission et permet de disposer de comptes certifiés. De même, la gestion sociale va prochainement migrer vers cette même entreprise pour une meilleure cohérence et communication sur ce volet. La gestion administrative reste effectuée par la chargée de mission et l’association est à jour de toutes les déclarations, avec des régularisations faites en temps et en heure.

3 formations ont été suivies pour la chargée de mission pour proposer une diversification des prestations grâce à la connaissance du processus de passation de marchés publics.

Enfin, malgré l’expatriation temporaire de la chargée de mission, les activités se sont poursuivies dans le bon sens grâce à tous les moyens de communications mis en œuvre par anticipation.

Aucune thématique ne faisant plus débat, **le rapport d’activités 2022 est adopté à l’unanimité des présents et des représentés.**



4. Délibération n°2023-12 : Adoption du rapport financier 2022 et affectation du résultat

Le trésorier est excusé et ce sont le Président et la chargée de mission qui présentent les comptes aux membres avec les nouveaux supports produits par le cabinet d'expertise comptable PROVALEX à Saint-Martin-de-Crau. Le résultat de l'exercice est positif de 18 383.68 €.

La chargée de mission alerte sur la qualité de la comparaison avec les chiffres de 2021 qui ne sont probablement pas les bons étant donné que c'était elle qui avait réalisé les calculs de cet exercice, sans en avoir réellement les compétences.

Néanmoins, l'interprétation globale est une nette hausse des produits d'exploitation et notamment des prestations de service. Les coûts unitaires n'étaient pas très élevés mais de nombreux devis et factures ont été réalisés sur l'année. Les subventions se stabilisent et les cotisations avaient augmenté.

Pour les charges, en dehors des frais de personnel, les principaux postes sont la location du bureau, les honoraires pour prestation de service, les frais de déplacement ainsi que les cotisations à d'autres organismes (ANASP, AIRMF).

Le Président exprime sa satisfaction de disposer d'une trésorerie saine et abondée régulièrement avec l'échelonnement du paiement des subventions. La hausse des prestations réalisées prouve également le besoin d'accompagnement des ASP et leur satisfaction dans les services rendus par la FDSH13.

Vu le bilan présenté par le Président et la chargée de mission, **l'assemblée générale décide d'adopter les comptes de l'exercice 2022 sans observations, à l'unanimité des présents et des représentés.**

Vu le compte de résultat, le Président propose d'abonder le fond de réserve à hauteur de l'excédent de l'exercice soit 18 383.68 €. **Cette décision est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.**

5. Délibération n°2023-13 : Adoption du budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel 2023 est présenté comme établi lors du dernier Conseil d'Administration du 14 Novembre 2022. Les postes en hausse dans les produits sont les cotisations (+10%) et dans les charges les frais de personnel en vue d'une augmentation de salaire de la chargée de mission. Le budget de fonctionnement total pour 2023 est estimé à 70 843 €.

Le Président indique tout de même que ce budget sera probablement amené à évoluer plus tard dans l'année du fait du lancement d'un projet d'ampleur porté par la FDSH13. Ce sujet sera abordé au point 6.a et demandera un vote de la part des membres de la FDSH13.

La présentation du budget prévisionnel n'appelant à aucune observation, il est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

6. Délibération n°2023-14 : Adoption du programme d'actions 2023

Le programme d'actions 2023 est identique à celui de 2022, avec les mêmes nomenclatures modifiées pour correspondre aux attentes des financeurs. Trois nouveaux projets seront menés à savoir :



- Une étude prospective menée conjointement avec le SYMCRAU pour recenser les besoins des canaux d'irrigation. La démarche se veut être ascendante et utilisable pour le programme d'actions du futur SAGE. Ce projet est en partie financé par l'Agence de l'Eau ;
- Initier une démarche de rapprochement avec le SIVVB pour la création d'une documentation spécifique sur son périmètre, ayant pour finalité de recenser les « bonnes pratiques » pour une meilleure coordination des travaux avec les ASA et une meilleure considération des besoins et enjeux de l'environnement local. Voir s'il faudra recruter un stagiaire de Master 2 ?

A ce stade, le programme d'actions 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

Le Président introduit donc le troisième projet que sera amené à porter la FDSH13 en 2023.

a. Délibération n°2023-14.a : Approbation du lancement de la démarche de Schéma Directeur Départemental et portage par la FDSH13

Le Président rappelle le déroulement des événements avec Mr GINOUX, vice-Président, qui a participé à de nombreux échanges sur ce sujet. Il en ressort que les services de l'Etat souhaitent que les ASP deviennent plus professionnalisées pour avoir plus de capacités à faire face à la gestion de la sécheresse, à l'ampleur des travaux à réaliser sur leurs canaux ainsi que pour avoir une meilleure réponse vis-à-vis de leurs obligations administratives. Les parties prenantes ainsi que les services de l'Etat ont jugé pertinent que la FDSH13 élabore un projet « d'étude action » en ce sens, pour ses membres et sur le département entier. Cette étude devra prendre en compte les trois bassins versants du département, les ASP d'irrigation et d'assainissement, au sein de trois volets qui seront :

- Un état des lieux administratif des ASP (règlements, statuts, opportunité de regroupement ...),
- Un diagnostic et une identification des travaux à réaliser avec leur estimation financière,
- Un programme de gestion de l'eau et de régulation des prélèvements pour faire face aux restrictions,

Ce projet impliquera donc de rédiger un cahier des charges, créer des instances COPIL et COTECH, de recruter un bureau d'étude et probablement 1 ETP supplémentaire au sein de la FDSH13 pour piloter, demander des subventions aux partenaires financiers ... Avec un rendu attendu pour le début d'année 2024. Pour le Président, le maître mot est de fournir aux décideurs un document de référence sur le fonctionnement et les besoins des ASP ; et le débat est ouvert.

Mr GINOUX trouve cette démarche indispensable car lorsque les élus locaux montent au créneau, il n'y a pas de référence homogène à l'appui et cela dessert la cause avec des discours qui divergent. Il indique que 54% des subventions de l'Agence de l'Eau vont vers les réseaux d'eau potable, ce qui est en grand déséquilibre avec les services rendus par les canaux d'irrigation, y compris pour l'alimentation en eau potable. Cette étude permettra également d'avoir des arguments à exposer aux ASP du Vaucluse ainsi qu'aux utilisateurs amont pour prouver la bonne foi des irrigants bucco-rhodaniens. Enfin, il s'agit d'une bonne alternative à un contrat de canal qui est trop lourd à porter, alors qu'ici il n'y a pas d'engagement des structures à proprement parler et le poids financier du recrutement ne durera pas plusieurs années. La chargée de mission insiste sur le caractère incitatif que doit avoir cette démarche pour recueillir le plus d'adhésion et que les structures sachent pourquoi elles communiquent : pour l'obtention priorisée de subventions par exemple. Ce sont des éléments à proposer pour satisfaire chaque partie prenante : de l'ASA d'assainissement ou d'irrigation jusqu'à l'Agence de l'Eau. Elle rajoute qu'effectivement la charge de travail représentée par un tel projet obligera la FDSH13 à se doter d'1 ETP supplémentaire. Mr PLAZY ajoute qu'il n'y a pas eu d'estimations financières de tout cela pour l'instant, dans l'attente d'une rencontre avec les services de l'Etat avant l'été. Mais l'occasion est importante, surtout pour les



ASA d'assainissement, de pouvoir faire partie d'une étude de ce genre alors qu'elles ne sont pas éligibles à ces financements en général. La mutualisation des coûts engendrée par le portage FDSH13 est significatif.

Le projet de Schéma Directeur Départemental de l'Hydraulique Agricole n'appelant pas plus d'observations, **le lancement de cette démarche est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

7. Délibération n°2023-15 : Election des membres du Conseil d'Administration 2023-2026

Parmi les membres sortants que sont Mr JOSUAN, Mr RAVIOL, Mr COUTURIER et Mr CARUSO, tous se présentent à leur réélection. Mr GINOUX Daniel n'ayant pas été présent ni représenté durant les trois dernières sessions, et conformément à l'article 10 des statuts, sa place au Conseil d'Administration est libérée.

Les candidatures reçues sont les suivantes : Mr Louis LESCOT (ASA du Grand Plan du Bourg), Mr CASTAGNE Sylvain (Arrosages communaux de Mallemort) et Mr LEVEQUE Vincent (ASA des Arrosants de Cabannes et OEuvre Générale des Quatre Communes). Les deux derniers candidats étant nouveaux, un temps de présentation leur est accordé.

Messieurs JOSUAN, RAVIOL, COUTURIER, CARUSO, CASTAGNE et LEVEQUE sont élus à l'unanimité des présents et des représentés.

Mr PLAZY souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et indique qu'un conseil d'administration sera planifié début Juillet afin de procéder aux élections des membres du bureau. Il indique également que la fédération atteindra son quota maximal d'administrateurs et espère que cela confortera la dynamique du conseil d'administration. La liste des membres du Conseil d'Administration de la FDSH13 est donc celle-ci :

Prénom NOM	Structure	Fonction
Jean-Louis PLAZY	ASA d'assainissement du Centre Crau	Président
Philippe GINOUX	Syndicat Intercommunal des Alpines Septentrionales	Vice-Président
Robert ESCHER	ASL de la Royère	Vice-Président
Gilles JOSUAN	ASA du Canal d'irrigation de la Vallée des Baux	Secrétaire
Amaury De JESSE	ASA du Grand Fossé Confoux Cornillon	Secrétaire adjoint
Philippe ROBERT	ASA du canal de Peyrolles	Trésorier
Jean-François FOUQUE	ASA des Arrosants de Craponne à Istres	Trésorier adjoint
Patrick LEVEQUE	Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	Administrateur permanent
Jean-Pierre CARUSO	ASA Compagnie de Craponne + Arrosages Communaux de Salon-de-Provence	Administrateur
Pierre RAVIOL	ASCO d'assèchement des Marais d'Arles + SMGAS	Administrateur
Jean-Louis JACQUEMUS	ASA des Arrosants de Charleval	Administrateur
Gilbert GRASSET	ASA du Corps des Arrosants St Chamas Miramas	Administrateur
Jean-Pierre CHOROT	ASA d'assainissement d'Entressen	Administrateur
Alexandre COUTURIER	ASCO des Arrosants de la Crau	Administrateur
Sylvain CASTAGNE	Arrosages Communaux de Mallemort	Administrateur
Vincent LEVEQUE	ASA de Cabannes + OEuvre Générale des Quatre Communes	Administrateur
Louis LESCOT	ASA du Grand Plan du Bourg	Administrateur



8. Point sur la gestion de la sécheresse

La chargée de mission expose les restrictions actuellement en vigueur sur les différents bassins versants et pour les différents gestionnaires, en faisant part des grandes difficultés des ASA sur l'Huveaune. Le problème réside dans la non considération du Fauge comme indépendant et une demande de dérogation a été adressée aux services de l'Etat.

Mr BARRET exprime son mécontentement ainsi que les arguments qui vont en faveur du maintien des prélèvements de son ASA. Il explique se poser des questions sur la continuité de l'existence de l'ASA de St Pons dans de telles circonstances puisque l'objet de l'ASA n'est plus assuré et que les irrigants ne veulent pas payer pour un service qu'ils n'ont plus deux ans d'affilé.

Pour ce qui est de la Durance, la FDSH13, la CED et la DRAAF se sont rencontrées pour réfléchir à un plan de communication en cas de situation de crise, pour répondre aux attentes des ASP suite au REX 2022.

9. Questions diverses

a. Arrêté interdépartemental Durance Verdon

La chargée de mission expose le déroulement de la construction de cet arrêté ainsi que les éléments qui seront fournis par la FDSH13 dans le cadre de la consultation en cours. Elle alerte sur les forages présents à l'intérieur des périmètres des ASP, mais surtout sur les forages exploités par ces dernières qui se verront être soumis à restriction.

Mr GINOUX est circonspect du positionnement des services de l'Etat et de l'absence de communication générale. Tous les financeurs poussent les ASP à mettre leurs réseaux sous-pression et développer de nouvelles pratiques qui en réalité vont se trouver plus impactées que la ressource gravitaire, et en plus avec un prix à l'hectare plus élevé. Le déséquilibre va continuer de se creuser et les mécontentements seront nombreux. Mr JAUBERT acquiesce en expliquant qu'il dispose de documents des années 1980 où les services de l'Etat reconnaissaient que leurs forages n'impactaient que marginalement la nappe et la réponse a été que ces documents sont maintenant trop anciens.

b. Programmation FEADER, 12^e Prog Agence de l'Eau

La chargée de mission expose les différentes étapes et échéances d'ici l'ouverture de l'AAP FEADER ainsi que les nouvelles orientations prises par les services de la Région ainsi que par l'Agence de l'Eau, notamment en termes de révision des redevances. On ne dispose pas de plus d'éléments pour l'instant mais dès qu'un chiffre sera sorti, la chargée de mission effectuera des simulations d'impact pour les ASP pour lesquelles elle effectue les déclarations de prélèvement.



c. Communication et évènements

La FDSH13 va fêter ses 20 ans d'existence au mois d'Août. Il pourrait être intéressant d'organiser un rassemblement comme lors de ses 10 ans. Cela demandera du temps d'organisation et une réflexion sur la participation financière des invités. Il est proposé aux membres de s'exprimer sur d'autres évènements qui sont planifiés ou pourraient être planifiés via la FDSH13.

Mr CARUSO indique le concours photo de la ville de Salon sur la thématique de l'eau et de nombreuses animations qui auront lieu lors des journées du patrimoine en Septembre. Mr CASELLA indique que la commune de Lamanon fera une fête sur l'eau.

d. Autres questions diverses

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Jean-Louis PLAZY lève la séance à 16h47.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président et le secrétaire.

Jean-Louis PLAZY
Président

Gilles JOSUAN
Secrétaire